

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 2987 - MERCREDI 9 AOÛT 2017

FESTIVITÉS DU 15 AOÛT 2017

Environ 1000 athlètes attendus au SMIB

Les organisateurs de la 14^e édition du SMIB (Semi-marathon international de Brazzaville) prévue le 14 août ont fait état, au cours d'une conférence de presse, le 8 août, d'un fort engouement des coureurs pour la compétition.

« A ce jour nous sommes à 741 athlètes inscrits. Nous allons atteindre un nombre à 4 chiffres avant le coup d'envoi de la compétition », a indiqué le président de la Fédération congolaise d'Athlétisme, Jean Baptiste Ossé.



Page 16

Le comité d'organisation du SMIB

EDUCATION NATIONALE

Les enseignants exigent des négociations en vue d'une rentrée scolaire apaisée



Des enseignants

Réunis hier à l'occasion de la Journée internationale de l'éducation, le Mouvement général des enseignants du Congo et le Syndicat des enseignants ex-bénévoles ont exigé du gouvernement l'ouverture de négociations « sé-

rieuses et fructueuses » dans les brefs délais.

Selon ces syndicats des enseignants relevant des deux ministères en charge de l'enseignement qui ont publié une déclaration à l'issue de la réunion, seules des

négociations regroupant tous les partenaires de l'éducation nationale permettront d'obtenir la réussite de la rentrée scolaire au mois d'octobre prochain.

Page 5

TRANSPORTS

Les forestiers incités à évacuer le bois par le fleuve

Dans l'objectif de préserver la route nationale n°2 qui connaît une dégradation sur plusieurs endroits, les exploitants forestiers des départements de la Sangha et de la Cuvette-ouest sont appelés à évacuer leur production vers Brazzaville par le nouveau port fluvial d'Oyo.

Page 3



RDC / APPEL À LA VILLE MORTE

A Kinshasa, Béni et Uvira, les activités ont tourné au ralenti



Les habitants de Selembao tétanisés

La capitale de la RDC s'est réveillée timidement le 8 août, journée décrétée morte par le Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement (aile Limete) pour exiger la publication du calendrier électoral et l'alternance au sommet de l'État. Même situation ou presque dans d'autres grandes villes du pays à l'instar d'Uvira, Beni et Goma, quasi paralysées toute la matinée, sans la

grande effervescence économique habituelle.

La Majorité présidentielle, quant à elle, parle d'échec et attribue cette situation - du reste à relativiser -, non pas au suivi d'un quelconque appel du Rassemblement, mais plutôt à la peur ressentie par la population après les troubles perpétrés la veille par les éléments de Bundu-Dia Mayala.

Page 13

HANDBALL/CHAMPIONNAT NATIONAL

Des demi-finales à double enjeu

La 48^e édition du championnat national d'handball, versions masculine et féminine, affiche ce mercredi, au gymnase Henri Elende, quatre derby de demi-finale dont les enjeux dépassent l'échiquier national. Cara - Asel et Abo Sport - Dgsp en dames, puis Inter-Club - Etoile du Congo et Petro - Caïman en hommes comptent à la fois pour se frayer le chemin de la finale en vue

du titre de champion national, mais également pour permettre aux deux vainqueurs dans chaque version de représenter le Congo en compétitions africaines des clubs cette année.

Page 16

ÉDITORIAL
Avertissement

Page 2

ÉDITORIAL

Avertissement

Cet avertissement s'adresse aux grandes nations qui se sont avérées incapables, hier, d'aider les Etats africains à lutter contre les maux ethniques ou religieux qui minent leurs peuples et qui, aujourd'hui, rééditent la même erreur en prônant une forme de gouvernance qui, certes, a prouvé chez eux son efficacité mais dont l'application trop rapide et mal préparée risque de provoquer des crises dont le chaos libyen donne une idée aussi précise que terrifiante.

Il peut être résumé en quelques mots de la façon suivante : l'effondrement prévisible des institutions qui résultera inévitablement de l'affaiblissement des pouvoirs publics ne peut que dresser les uns contre les autres des communautés que seule la constitution d'Etats forts avait réussi à neutraliser ; tout comme cela s'est passé au Rwanda il y a un peu plus de vingt ans des centaines de milliers, voire même des millions d'hommes, de femmes et d'enfants y laisseront leur vie dans des conditions épouvantables.

Ce qui s'est passé tout au long des derniers mois en Centrafrique et en République démocratique du Congo ne laisse malheureusement aucun doute sur l'aggravation probable, pour ne pas dire certaine, de la situation dans les mois à venir. Incapables de prévenir ces tragédies, les forces déployées sur place par l'Organisation des Nations unies laisseront en effet le mal qui ronge les deux pays se propager au risque de plonger le Bassin du Congo tout entier dans un chaos que les peuples de la région paieraient au prix le plus fort.

Si les grandes puissances étaient sages - mais hélas, elles ne le sont pas - elles aideraient les Etats de la région à lutter contre une forme de terrorisme qui ne dit pas son nom. Au lieu de critiquer et d'attaquer leurs dirigeants elles les soutiendraient financièrement, matériellement, concrètement. Et surtout elles mettraient fin une fois pour toutes aux manœuvres que conduisent à partir de leur propre territoire des forces obscures dont le seul objectif est de s'enrichir sur le dos des peuples pauvres comme l'ont fait hier les puissances coloniales.

Dans le moment présent, alors que rien n'est encore joué, les dirigeants occidentaux feraient bien de regarder la vérité en face au lieu de prêcher dans le vide comme ils le font au risque de déclencher de nouvelles tragédies.

Les Dépêches de Brazzaville

CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

Les sessions inaugurales se tiendront le 24 août prochain

En application de la loi n°07-2003 du 6 février 2003, portant organisation et fonctionnement des collectivités locales, les nouveaux conseils municipaux et départementaux fraîchement élus, tiendront leurs sessions inaugurales le 24 août prochain, a décidé le gouvernement le 7 août à Brazzaville.

Ces conseils municipaux et départementaux organiseront simultanément leurs sessions inaugurales, en application de la loi susmentionnée qui fixe à 30 jours minimum, le délai d'entrée en fonction des nouveaux conseillers, après leur élection. « Pour

le cas du département du Pool, qui n'a pu élire que 21 conseillers départementaux sur 61, le gouvernement a sollicité l'avis de la Cour suprême qui devra, avec la Cour constitutionnelle, se prononcer quant à la prorogation éventuelle du mandat des conseillers élus dans les districts dans lesquels les élections locales n'ont pu être organisées, et éclairer les pouvoirs publics sur la marche à suivre, y compris pour ce qui concerne les sénateurs », indique le gouvernement.

Au total, 1.106 sièges ont été pourvus lors des élections locales dernières, selon le gouvernement

qui s'est déclaré satisfait de la forte présence des élus indépendants dont certains issus de la société civile. Il a notifié qu'en dépit de quelques incidents qui ont causé un léger report du scrutin à Kingoué et Kellé, les opérations de vote se sont déroulées dans le calme.

Le gouvernement s'est exprimé à travers le conseil des ministres tenu le 8 août. « Le taux de participation s'est établi sur le plan national à 44,44%, même s'il a été plus faible à Brazzaville et Pointe-Noire, et plus significatif à l'intérieur du pays », a signifié le gouvernement.

Firmin Oyé

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

L'Union pour la refondation républicaine se félicite des résultats

A l'heure du bilan, « le président de la République Denis Sassou N'Guesso a réussi son rendez-vous avec les Congolais », s'est réjoui Roger Ndokolo lors de sa communication à la presse lundi 7 août à Vigneux-sur-Seine près de Paris

« Les 16 et 30 juillet, nous venons de vivre une consultation libre et transparente en vue de constituer une Assemblée nationale et un Sénat, symboles d'une expression de la volonté populaire », a constaté le président de l'Union pour la Refondation Républicaine (UNIRR), parti du centre au Congo Brazzaville.

Au Congo, la démocratie accompagne le développement, il n'y a pas de développement sans démocratie. « Ainsi, nous félicitons tous les élus,



Roger Ndokolo (DR)

notamment ceux du centre, qui constituent la « Majorité présidentielle ». C'est ainsi que, deux ans après, s'ouvre l'action pour notre accession à l'avènement de la Nouvelle République. Tous rassemblés, osons la « Rupture »,

programme voulu par le Chef de l'Etat ». « Nous avons une pensée pour nos compatriotes du département du Pool où les voix ne se sont pas exprimées. Revenons au « Mbongui » pour trouver une solution apaisée. Notre gouvernement s'emploie à sortir de cette situation qui constitue un frein à surmonter les difficultés auxquelles nous sommes confrontés en ce moment ». « Les festivités du 57ème anniversaire de l'indépendance, prévues le 15 août prochain, tombent à point nommé pour la célébration de la mémoire nationale, une fête de l'unité nationale et du patriotisme retrouvé », rappelle le président du parti du centre.

Marie Alfred Ngoma

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE-

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Firmin Oyé

Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba,

Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Meryll Mezath
(Rédactrice en chef), Duryl Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n° 1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodríguez Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Errhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mumbelé Ngonu

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Assistante : Sylvia Adhdas

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines :
Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

TOURISME

Vers la création d'une structure d'ingénierie touristique

Une structure d'ingénierie touristique dénommée «Socatour» verra le jour au Congo, a récemment annoncé la ministre du Tourisme et des loisirs, Arlette Soudan Nonault au personnel sous tutelle et aux partenaires.

Elle a fait cette annonce lors d'un séjour de travail dans le département du Niari où il était question de restituer les premières assises nationales du tourisme, de parler du Plan directeur de la stratégie nationale du développement durable du tourisme et de la création de "Socatour".

La ministre du Tourisme a saisi cette opportunité pour parler également de sa visite au gîte rural du village Sossi dans le district de Louvakou.

« Je suis venue de nouveau parce que nous avons fait jusqu'à présent de la navigation à vue en ce qui concerne le secteur de l'industrie touristique. Maintenant, nous avons ce beau document qui, en cinq ans, vous présente toutes les actions prioritaires du département, tous



a ministre du Tourisme et des loisirs s'adressant aux cadres (Adiac)

les jalons qu'il nous faut poser avant que le secteur ne décolle », a-t-elle déclaré.

Le Plan directeur de la stratégie nationale du développement durable du tourisme a été élaboré par les experts congolais avec l'appui du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT). Financé par le gouvernement à hauteur de 2 millions de dollars, ce document fait le diagnostic du secteur touristique national.

Selon Mme Soudan Nonault, aujourd'hui, une évaluation a été faite

sur une période de cinq ans avec 75 milliards de FCFA d'investissement dans le secteur du tourisme.

« Il y a certains secteurs que le ministère a abordés depuis 6 mois et qu'il est déjà en train d'implémenter. Nous travaillons pour décliner en vision notre Plan directeur sur cinq ans. Nous sommes aussi en train d'aller vers une conférence des bailleurs de fonds et d'investisseurs. La balle est dans le camp du secteur privé. Le rôle de l'Etat étant l'encadrement juridique, mettre des normes organisationnelles, réglementaires », a-t-elle

renchéri. La ministre du Tourisme a remis au préfet du Niari André Ovu un certain nombre de documents contenant des informations touristiques. Il s'agit entre autres, du Plan directeur du développement durable du tourisme en République du Congo et de l'annuaire statistique pour les professionnels du secteur.

Elle a signalé qu'un décret était en préparation relatif à la création de «Socatour» qui devrait permettre aux partenaires de soumissionner aux marchés.

Après avoir salué la collaboration entre les services de la préfecture

du Niari et son département, la ministre du Tourisme a souhaité que le Conseil départemental rende effectifs les engagements pris dans le cadre de l'aménagement de la route. Elle a aussi annoncé la visite prochaine des chutes à Mourala dans la sous-préfecture de Mossendjo par le Premier ministre Clément Mouamba.

« Nous allons vous accompagner, nous avons déjà fait un premier pas en ce qui concerne la signalisation depuis Dolisie jusqu'au gîte de Sossi. Comme vous l'avez fait remarquer, il y a la voie d'accès. Nous avons des partenaires, et nous allons les contacter en commençant par le Conseil départemental pour voir ce que nous pouvons réaliser ensemble. Merci d'avoir fait du département du Niari votre première destination touristique », a signifié André Ovu.

Enfin, la ministre du Tourisme et des loisirs s'est rendue à Louvakou et au village Les Bandas où elle a visité une source d'eau sous l'ancien pont historique du Chemin de fer Congo océan (CFCO).

Bruno Okokana

VIE ASSOCIATIVE

Agridev, une ONG d'appui au développement agricole

Basée à Brazzaville, l'Association congolaise pour le développement agricole (Agridev) œuvre, entre autres, pour une action efficace contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire en vue de satisfaire les ambitions et les attentes des populations

Agréée par l'Etat en 2004, l'Agridev agit dans plusieurs domaines. Il s'agit notamment du domaine des cultures maraîchères et vivrières ; de l'agro écologie, l'arboriculture fruitière, le petit élevage, la transformation et la commercialisation des produits agricoles, l'organisation professionnelle, l'aménagement hydro agricole ainsi que la gestion de l'environnement. ONG d'appui au développement sans but lucratif, elle s'est fixée, entre autres, pour objectifs d'assurer la formation, l'appui à l'installation et à l'accompagnement technique et économique des exploitants à travers un parcours de professionnalisation préalablement négocié.

L'Agridev vise aussi à promouvoir les technologies de transformation agroalimentaire en vue de réduire la pénibilité du travail de la femme et d'améliorer la qualité

des produits ; renforcer les capacités d'organisation des groupements professionnels et des filières en vue d'une promotion effective de leurs activités. Elle a encore pour objectif de réaliser des expertises auprès des institutions tierces et de promouvoir le partenariat avec d'autres institutions exerçant dans le domaine rural au Congo, en Afrique et dans le monde, pour une meilleure synergie d'actions.

« L'association possède une grande capacité de mobilisation des compétences spécifiques : agronomes, géographes, économistes, sociologues, aménagistes... Elle se caractérise par une forte motivation d'œuvrer pour le développement agricole aussi bien national qu'international », soulignent les

promoteurs.

Disposant d'un carnet d'adresse fourni tant au plan national qu'international, l'Agridev a comme instance suprême le Conseil d'administration. L'association est actuellement dirigée par Juste Bienvenu Moyo en qualité de président.

Parfait Wilfried Douniama

TRANSPORT FLUVIAL

Les forestiers du nord Congo appelés à évacuer le bois via le port d'Oyo

Dans l'objectif de préserver la route nationale n°2 qui connaît une dégradation à certains endroits, les exploitants forestiers des départements de la Sangha et de la Cuvette-ouest sont appelés à évacuer leur production vers Brazzaville à travers le nouveau port fluvial d'Oyo.

Cet appel lancé le 8 août dernier à Brazzaville par le ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande Gilbert Mokoki devrait permettre d'éviter la dégradation accélérée de la nationale n°2.

Il est question de mettre en valeur les potentialités des voies navigables qui jouent un rôle important dans les échanges commerciaux, ainsi que dans la mobilité des populations et des biens entre les différents départements du pays.

« En ce moment, il y a un grand besoin de transport dans la partie Nord du pays. Le bois provenant de la Sangha et de la Cuvette-ouest attend une occasion pour traverser la ville d'Oyo. Aujourd'hui, le constat est que les grumiers ont abîmé la voie particulièrement entre Owando et Oyo, ensuite vers Ngo », a indiqué Gilbert Mokoki.

Il a expliqué que « le chef de l'Etat a décidé d'interdire le transport de bois par route. Comme les mesures du dis-



Manutention des grumes dans un débarcadère fluvial (Adiac)

positif de pesage ne sont pas encore effectives, il est mieux d'éviter les dégâts en faisant embarquer désormais le bois au port d'Oyo, afin qu'il arrive à Brazzaville par voie d'eau. Nous voulons montrer aux usagers de transport, particulièrement aux forestiers que le port d'Oyo sera fonctionnel et qu'ils peuvent en faire usage ». Le ministre Mokoki s'est exprimé lors du départ du bateau Ville de Brazzaville à destination d'Oyo, dans le département de la Cuvette, où il sera accueilli dans le cadre de l'inauguration le 10 août du nouveau débarcadère fluvial de cette ville.

Le départ de Ville de Brazzaville pour Oyo augure de bonnes

perspectives pour le secteur des transports fluviaux qui se trouve actuellement confronté à de nombreuses difficultés. Il marque un signe d'espoir pour le Port autonome de Brazzaville et ports secondaires (PABPS) et de la montée en puissance de la Société congolaise du transport fluvial (SOCOTRAF).

« Nous nous préparons à relancer le voyage du bateau Ville de Brazzaville sur l'axe Oubangui. Parce que nous sommes actuellement en saison de hautes eaux dans la Likouala. Nous pensons que ce voyage va être un test. Après donc Oyo, on va certainement reprendre le trafic sur l'Oubangui », a déclaré Gilbert Mokoki.

Christian Brice Elion

ECO NUMÉRIQUE

Une application mobile pour faciliter les opérations immobilières

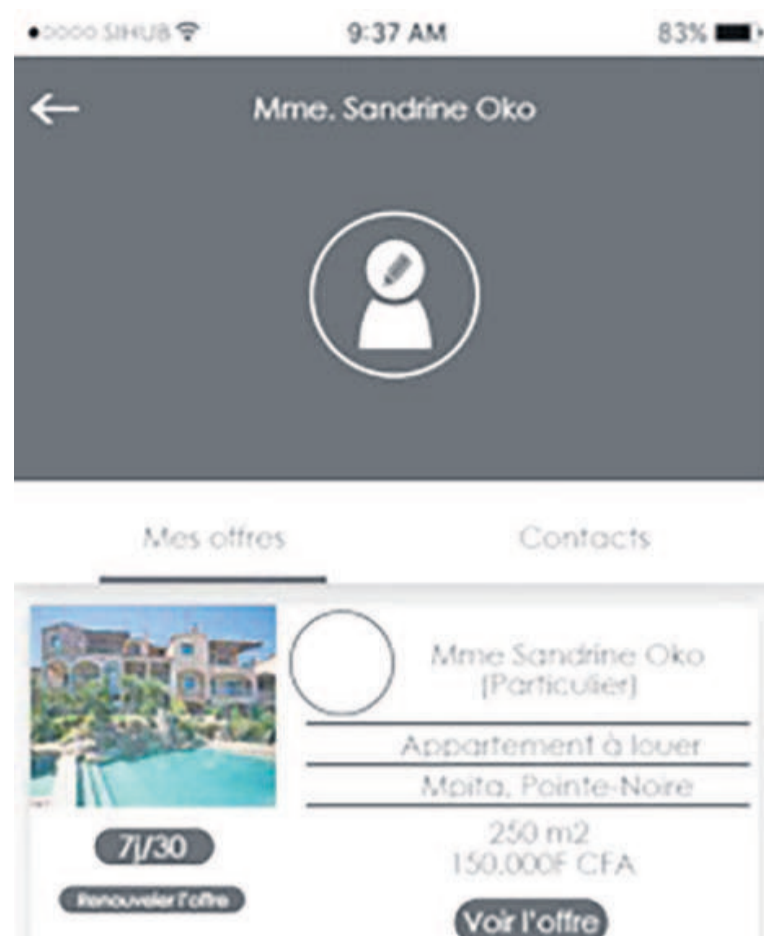
Dénommée SIHUB, l'application conçue par la startup congolaise SIMON INC facilitera l'offre et la demande des biens immobiliers. Déjà rodé sur plusieurs plateformes, le produit attend son lancement officiel en fin septembre 2017.

L'application SIHUB vient pour régler un problème : les difficultés observées lors de la recherche d'un bien immobilier pour les demandeurs et les tracas souvent décriés par les propriétaires pour rendre visible une offre. Selon Eliezer Bantsimba Benazo, responsable de la start-up SIMON INC, l'application « mettra un frein à la malhonnêteté observée dans les actions des sociétés immobilières de fortune qui existent sur le terrain ». « Nous avons tous déjà été mis en difficulté par des démarcheurs lorsque nous recherchons une maison, un local de bureau ou un autre produit immobilier. Le but est de faciliter les transactions en toute sécurité et fiabilité, que ce soit pour des particuliers que les entreprises », justifie-t-il.

Téléchargeable bientôt sur Google Play et sur les plateformes IOS, SIHUB publiera les offres destinées à la vente ou en location pour un coût minimum journalier de 2000 FCFA. Pour rester dans cet écosystème numérique, le paiement se fera grâce aux paiements mobile MTN et Airtel mais aussi par Visa, Mastercard, PayPal etc. « 70% de ceux qui utilisent un smartphone, utilisent des applications mobiles. Il sera aisé de consulter depuis chez soi une offre et de rentrer en contact immédiatement avec son vendeur. En plus le produit posté sur l'application est sous plusieurs angles, donc le client a la possibilité de bien faire son analyse, accéder au bien sans se déplacer », soutient Eliezer Bantsimba Benazo.

La startup SIMON INC se

positionne dans ce business comme « intermédiaire ». Malgré la concurrence dans ce secteur où d'autres entreprises se sont positionnées sur le web, elle pense avoir bien scruté l'environnement pour se différencier. Eliezer Bantsimba Benazo évoque une application « complète » et « facile » à manier, qui en plus est « mobile ». Pour renforcer son utilité, la startup compte créer des points d'accès dans quelques villes, des « Simon Kiosques » connectés, où des citoyens moins aguerris dans les technologies numériques pourraient s'y rendre pour trouver et émettre des offres. Un business plan qui espère encore un financement. En janvier dernier lorsque la startup, basée à Pointe-Noire, se lançait officiellement après trois années d'expérience sur des projets divers, elle avait un budget de 200.000 FCFA. Un petit pactole qui a servi aux quatre associés de mettre



Internet dans un petit local obtenu chez les parents et de légaliser l'entreprise. Le projet SIHUB finalisé en fin juin exige aujourd'hui un budget d'environ 7 millions de FCFA pour démarrer effectivement. « Nous avons vu les banques mais aucune ne nous a répondu. Notre business plan est réel et a été étudié avec des experts de la finance. Nous espérons obtenir un financement par d'autres

mécanismes. C'est un appel que nous lançons aux investisseurs », a souligné Eliezer Bantsimba Benazo.

Un budget qui devrait servir, selon la startup, à acquérir un nouveau local et du matériel de travail, d'affiner le plan de communication du projet et d'embaucher un gestionnaire de sécurité informatique pour gérer la base de données de l'application.

Quentin Loubou

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES

PENTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE








L'ART DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la Tradition

à la Modernité

situé 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso
Immeuble les manguiers - Moïta
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

FOIRE ÉGYPTIENNE

Le lancement de la 6^e édition dès ce mercredi

La 6^e édition de la foire égyptienne s'ouvre ce mercredi 9 août, à la maison commune de Poto-Poto, 3^e arrondissement de Brazzaville. Pour cette année, les initiateurs de la foire comptent lancer une promotion sur les prix des divers mobiliers.



Quelques mobiliers de la culture égyptienne (Adiac)

Cette édition qui enregistre la participation de près d'une dizaine d'exposants, parmi lesquels des Égyptiens, fera découvrir, du 9 août au 30 septembre 2017, la civilisation égyptienne et du Moyen-Orient dans les domaines de la maroquinerie, du luminaire, de la bijouterie, la parfumerie, l'habillement, la cuisine et des meubles...

On y trouvera également des articles divers de civilisation égyptienne moderne : des canapés, chaises, fauteuils ; des meubles de chambre à coucher, de jardin, de salle de bain, des tapis décorés pour le salon ; des tableaux de décoration ; des mobiliers de bureau, de salle à manger ; des rideaux ; des tables et de l'architecture d'intérieur ainsi que de frigo Goldi. L'exposition offre la possibilité de présenter des produits et services à un public intéressé. Cette foire est principalement destinée aux acheteurs et aux personnes curieuses, afin qu'elles choisissent un nouveau mobilier et l'ameublement de leurs habitations. Cette foire est un idéal non seulement pour les chaînes commerciales, les grossistes et les détaillants, les grands magasins, les maisons de vente et les boutiques, mais aussi pour les architectes d'intérieur et les importateurs.

Pour le directeur général adjoint de l'exposition de cette 5^e édition de la foire La maison moderne, Karim Megahed, cette manifestation est aussi l'occasion de renforcer les liens d'amitié et de coopération entre le Congo et le pays de Pharaon.

En rappel, la 5^e édition de la foire égyptienne s'était ouverte à Brazzaville du 21 novembre au 31 décembre. Les promoteurs égyptiens avaient exposé des articles de l'aménagement intérieur et une large gamme de produits de l'intérieur et de l'extérieur, en passant par les éléments d'aménagement, jusqu'aux tissus d'ameublement.

Fiacre Kombo

JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION

Les syndicats des enseignants exigent l'ouverture des négociations



Les membres du bureau du Panel (DR)

Réunis en panel le 8 août, en marge de la Journée internationale de l'éducation, le Mouvement général des enseignants du Congo (MGEC) et le Syndicat des enseignants ex-bénévoles (SEEB) ont exigé au gouvernement l'ouverture des négociations « sérieuses et fructueuses » dans de brefs délais

La rentrée scolaire 2017-2018 approche à grand pas. A quelques semaines de la publication des calendriers y relatifs par les ministères de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, et de l'Enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, les syndicalistes sont montés au créneau.

Ainsi, ils rappellent aux autorités de respecter les engagements souscrits le 18 janvier dernier vis-à-vis des enseignants. Il

s'agit, entre autres, de la publication du statut particulier des personnels de l'éducation nationale ; du recrutement à la Fonction publique des enseignants prestataires, bénévoles et finalistes des écoles professionnelles de l'enseignement. Les autres revendications concernent le versement des frais de gratuités et les crédits alloués aux chefs d'établissement scolaire ; le paiement des rappels de solde d'activités dus aux enseignants ainsi que la prise en charge des dossiers des

enseignants en « souffrance » au ministère des Finances, du budget et du portefeuille public. « Le panel rappelle au gouvernement que jusqu'à ce jour aucun point de revendications n'a trouvé satisfaction, malgré la signature des accords du 12 août 2013 en passant par la signature des relevés du 9 septembre 2015 et du 16 janvier 2017 », a indiqué le coordonnateur du panel, Daniel Ngami.

Il a, par ailleurs, mis en garde les autorités gouvernementales qui doivent, d'après lui, tout mettre en œuvre « pendant que la période lui est propice, pour que la situation n'évolue pas de mal en pis ».

Parfait Wilfried Douniama

DROITS HUMAINS

La déclaration des Nations unies peuples autochtones fête ses 10 ans

Adoptée le 13 septembre 2007, la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones vient de totaliser 10 ans. A cet effet, il est prévu plusieurs activités le 9 août dans les pays signataires de ce texte en vue de rappeler son importance à l'opinion internationale, a-t-on appris d'un communiqué des Nations unies.

Les Nations unies reconnaissent que malgré d'importants progrès enregistrés, ces dix dernières années, la reconnaissance officielle par les Etats et la mise en place de mesures adéquates restent encore les principaux enjeux qu'il faut continuer à mener au niveau mondial. Car, les textes liés à cette déclaration qui constitue un instrument international, ne sont pas appliqués en totalité. « Les peuples autochtones représentent environ 370 millions de personnes et vivent dans 90 pays. Bien qu'ils ne forment que 5 % de la population mondiale, ils constituent aujourd'hui 15 %

des individus les plus marginalisés de la planète même s'il y a des progrès notables enregistrés aux niveaux national, régional ou international dans la mise en œuvre de la déclaration au cours de la décennie », soulignent les Nations unies.

Insistant sur l'esprit de cette déclaration de 2007, les initiateurs ont rappelé que dans le document, il est aussi reconnu que les peuples autochtones sont les héritiers d'une grande diversité linguistique et culturelle parce qu'ils ont des coutumes et des traditions ancestrales représentant cinq mille cultures différentes.

Nonobstant la diversité des communautés autochtones à travers le monde, la plupart d'entre elles partagent des points communs, notamment les liens qu'ils entretiennent avec leurs terres ancestrales et leur environnement sans oublier la volonté de préserver leur mode d'organisation, leurs valeurs culturelles, sociales et économiques qui varient souvent selon les normes qui do-

minent les sociétés dans lesquelles elles vivent. « Depuis des décennies, les peuples autochtones demandent la reconnaissance de leur identité, de leur mode de vie, de leurs terres, territoires et ressources naturelles mais, malgré leurs efforts, ils continuent d'être victimes de discriminations et d'injustices. Alors qu'ils partagent des défis communs liés à la reconnaissance et à la protection de leurs droits les plus fondamentaux », notifie les Nations unies.

La déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones instaure un cadre universel des normes minimales nécessaires à la survie, à la dignité et au bien-être de ces peuples qui peuvent jouir pleinement, collectivement ou individuellement de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales reconnus par la Charte des Nations unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la législation internationale relative aux droits de l'homme.

Rock Ngassakys

BASSIN CONGO-OUBANGUI-SANGHA

La Cicos soutient la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes

L'état des lieux du bassin du fleuve Congo a mis en évidence le problème des Espèces aquatiques envahissantes (EAE) qui constituent localement des nuisances sérieuses pour l'environnement.

La Commission internationale bassin Congo-Oubangui-Sangha (Cicos) ne va pas se substituer aux Etats dans la lutte contre ces Espèces aquatiques envahissantes, mais elle peut à son niveau soutenir la réalisation de projets pilotes contre ces fléaux. Dans ce sens, elle joue son rôle de coordination et de promotion des approches favorables à l'échelle du bassin, ainsi que de renforcement des échanges entre les Etats membres sur cette thématique particulière.

La mesure consiste, sur la base des connaissances et des expériences d'autres pays dans le monde, à identifier et formuler quelques projets pilotes de lutte contre les EAE ; à appuyer leur réalisation et à assurer auprès de ses Etats



membres la promotion des techniques et approches avérées efficaces. Les méthodes de lutte peuvent viser soit l'éradication ou le contrôle pur et simple des EAE, soit leur valorisation économique comme moyen indirect de lutte contre l'invasion.

Par ailleurs, le plus important au cours de cette activité sera de compiler les techniques et approches de lutte contre ces EAE dans le bassin et en dehors ; d'identifier quatre zones de projets pilotes de lutte ; d'élaborer des cahiers

de charges des projets pilotes en fonction des spécificités locales et moyens de lutte envisagés ; de mobiliser et financer les acteurs chargés de réaliser les projets pilotes (ONG, groupements locaux, assistance technique) ; de suivre la réalisation et les résultats des projets pilotes ; élaborer des documents de capitalisation des projets pilotes ; et mener une campagne de promotion de lutte contre les EAE sur la base des documents de capitalisation.

Guillaume Ondzé

RWANDA

La négation du génocide passible d'un an de prison en France

Depuis janvier, la loi punit l'apologie ou la banalisation du génocide de 1994. Le fait de nier, de banaliser ou contester le génocide perpétré au Rwanda est désormais passible d'un an d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende.

À l'origine de cet amendement de l'article 24 bis de la loi sur la liberté de la presse se trouve notamment l'association Communauté rwandaise de France (CRF), défendue par Me Richard Gisagara, lui-même d'origine rwandaise. Tout a commencé par un sketch, qui a été diffusé sur Canal + en décembre 2013. Il tournait en dérision le génocide commis au Rwanda et a scandalisé de nombreuses personnes. Au départ, la CRF ne partait pas dans une procédure judiciaire. Elle voulait seulement demander à Canal +, par une mise en demeure, de ne plus diffuser ce sketch. Mais la chaîne a refusé et, sur un ton assez méprisant, a déploré le « manque d'humour » de la communauté rwandaise.

L'affaire a été portée devant les tribunaux pour « injures publiques contre un groupe de personnes » et « apologie de génocide ». Entre-temps, une pétition avait recueilli 22 000 signatures et une manifestation a été organisée. La chaîne a été mise en demeure par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Classée sans suite, la plainte a été déposée cette fois avec constitution de partie civile. « Nous nous sommes heurtés encore une fois à un refus, puisque celle-ci a été déclarée irrecevable par le juge d'instruction de Paris », explique Richard Gisagara, avocat de la Communauté rwandaise de France. « Nous n'avons pas baissé les bras. Nous avons fait appel et, devant la Cour d'appel, nous avons introduit une question prioritaire de constitutionnalité, c'est-à-dire une procédure qui permet à tout justiciable de contester une disposition légale, s'il estime que celle-ci est contraire à la Constitution. La Cour d'appel de Paris, après l'avoir jugée recevable, l'a renvoyée à la juridiction supérieure, la Cour de cassation, qui l'a ensuite renvoyée devant le Conseil constitutionnel », poursuit-il. Après des arguments déclarés recevables, le Conseil constitutionnel a estimé que toutes les victimes de génocide et de crimes contre l'humanité devaient être placées sur un même pied d'égalité et avoir la possibilité d'engager les poursuites judiciaires. Cette institution a donc demandé à l'État de changer la loi en lui donnant un délai d'un an pour le faire.

Le génocide rwandais contre les Tutsi et les Hutu modérés a fait plus de 800 000 morts entre avril et juillet 1994.

Josiane Mambou Loukoul

JUSTICE

La Fiacat et l'Acat Burundi exigent la libération immédiate de Germain Rukuki

Arrêté par des éléments du Service national des renseignements (SNR), le 13 juillet dernier à son domicile, l'ancien responsable financier de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (Acat) Burundi, Germain Rukuki, en voie d'être condamné pour ses activités de défenseur des droits de l'Homme.

Dans un communiqué de presse rendu public le 8 août, la Fédération internationale de l'action des chrétiens pour l'abolition de la torture (Fiacat) et l'Acat-Burundi se sont crains de la situation de ce défenseur de droits de l'Homme, qui a comparu devant un juge le 1er août. « Le jeudi 13 juillet 2017, à 4 heures du matin, le domicile de Germain Rukuki a été encerclé par des éléments du Service national des renseignements. Après avoir arrêté Germain Rukuki, ils ont perquisitionné son domicile sans mandat et saisi un ordinateur. Un second ordinateur et des documents ont également été confisqués sur son lieu de travail », indique le communiqué.

Selon ces deux ONG, Germain Rukuki a été détenu pendant 14 jours dans les locaux du SNR sans avoir accès à un avocat avant d'être transféré, le 26 juillet, à la prison de Ngozi. Il a été auditionné le 1er août, poursuit le communiqué, par le substitut général du procureur, Adolphe Manirakiza, connu pour s'occuper généralement des dossiers politiques, cinq jours après la date limite légale de comparution. En effet, il lui est reproché, entre autres griefs, « l'atteinte à la sécurité de l'État ». D'après la Fiacat et l'Acat-Burundi, ces charges ne sont qu'un prétexte à son arrestation. « Ce militant convaincu et engagé dans la défense des droits humains est victime de son engagement, notamment à l'Acat-Burundi, association pour laquelle il a travaillé avant qu'elle ne soit suspendue par les autorités burundaises le 23 novembre 2015, puis radiée définitivement le 28 décembre 2016. Ses membres qui ne sont pas partis en exil sont régulièrement ciblés par les autorités », commente le document.

Ainsi, Germain Rukuki doit maintenant être présenté à la Chambre de conseil qui devra statuer sur sa libération ou son maintien en détention. « La Fiacat et l'Acat-Burundi demandent la libération immédiate et inconditionnelle de Germain Rukuki car le fondement de sa détention ne vise qu'à sanctionner ses activités de défenseur des droits de l'Homme », ont conclu ces ONG.

Parfait Wilfried Douniama

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

Un outil industriel performant rapide.

OFFSET
NUMÉRIQUE
SÉRIGRAPHIE
PELLICULAGE
DOS CARRÉ COLLÉ
CONCEPTION GRAPHIQUE

UNE LARGE GAMME DE PRODUITS

Journaux

Magazines

Cartes de visite

Livres

Calendriers

Flyers, Affiches

PRESSE

Quotidiens
Hebdomadaires
Mensuels
Numéros spéciaux...

OFFSET

Chemises à rabat
Magazines
Livres
Dépliants
Documents administratifs
Calendriers
Flyers
Affiches
Divers

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317
imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo

ACTUALITÉ DE LA CENTRAFRIQUE

L'ONU tire la sonnette d'alarme sur les signes avant-coureurs de génocide

Le secrétaire général adjoint des Nations unies aux Affaires humanitaires, Stephen O'Brien, a déploré le lundi 8 août l'émergence de signes avant-coureurs de génocide en Centrafrique. Pour y faire face, il a réclamé davantage de militaires et de policiers dans le cadre de la poursuite de l'opération de paix menée par la Mission multidimensionnelle de stabilisation des Nations unies en Centrafrique (Minusca).

« Les signes avant-coureurs de génocide sont là (...). Nous devons agir maintenant, ne pas réduire l'effort de l'ONU et prier pour ne pas avoir à vivre en le regrettant », a déclaré Stephen O'Brien qui rendait compte lors d'une réunion à l'organisation de récents voyages effectués en Centrafrique et en République démocratique du Congo. « Il est temps d'augmenter le nombre de militaires et de policiers de la Minusca afin qu'elle soit en adéquation avec son mandat de protection des civils », a ajouté ce responsable onusien. Selon le secrétaire général adjoint de l'ONU aux Affaires humanitaires, cette sonnette d'alarme doit être prise au sérieux puisque 180.000 personnes ont quitté cette année leurs domiciles en Centrafrique, portant à plus d'un demi-million le nombre de déplacés dans ce pays. Stephen O'Brien a, par ailleurs, dit avoir été horrifié lors d'une visite dans une église catholique à

Bangassou (sud) où 2000 musulmans ont trouvé refuge il y a trois mois et qui sont toujours encerclés par des combattants animistes ou pro-chrétiens menaçant de les tuer. Estimant que « les risques sont extrêmement hauts », ce responsable britannique a souhaité que

« Les risques sont extrêmement hauts »

tout soit fait pour décider s'il faut les reloger sur un autre site ou non. Il a en outre affirmé que la moitié de la population centrafricaine qui compte un demi-million de réfugiés a besoin d'une aide alimentaire. « Une rechute dans une crise humanitaire de grande ampleur est imminente », a redouté ce responsable onusien alors que les Nations unies ont reçu jusqu'à présent seulement 24% des 497 millions de dollars réclamés lors d'un appel à l'aide humanitaire pour la Centrafrique. Ce n'est pas pour la première fois

qu'un responsable de l'ONU évoque la nécessité de renforcer les effectifs de la Minusca. Déjà la semaine dernière, le secrétaire général adjoint chargé des opérations de paix, le Français Jean-Pierre Lacroix, avait indiqué qu'il envisageait de demander au Conseil de sécurité de doter davantage cette force de troupes. Une fois ces renforts approuvés et déployés, les nouveaux contingents devront s'ajouter à quelque 12.500 militaires et policiers en poste en Centrafrique pour aider à protéger les civils et soutenir le gouvernement du président Faustin-Ar-

change Touadera, élu l'an dernier. En attendant ce qui pourra être décidé sur ce sujet, la Centrafrique peine toujours à se relever d'un conflit entre groupes armés Séléka prétendant défendre la minorité musulmane, et anti-Balaka, majoritairement animistes et pro-chrétiens. La persistance de ces violences s'est soldée par la mort de neuf Casques bleus depuis le mois de mai dans la région de Bangassou, à la frontière avec la République démocratique du Congo.

Nestor N'Gampoula

Une cinquantaine de personnes tuées à Gambo

Environ une demi-centaine de personnes ont trouvé la mort dans un affrontement armé à Gambo, localité située au sud-est du pays, le 5 août.

Au moment où nous mettons sous presse cette information, le calme est revenu, mais encore précaire à Gambo, théâtre des opérations militaires contre la population civile, enregistrées ces derniers jours. Ces affrontements interviennent à trois semaines de signature de l'accord de Rome par les groupes armés à Sant'Egidio où il est prévu la cessation des hostilités. Selon un habitant de Gambo, ces affrontements opposent les éleveurs peulhs assimilés aux

hommes de l'UPC contre les auto-défenses et des éléments FPRC. « Les tirs provenaient de l'église catholique de la ville de Gambo. Des personnes armées habillées en grand boubou tiraient sur la population. Le personnel du centre de santé de Gambo a été la cible des assaillants. Certains membres du corps soignant ont été tués y compris des malades, dont les enfants et les femmes », a déploré ce témoin qui requiert l'anonymat.

Selon les informations recueillies auprès des sources humanitaires, les éléments de la Croix-Rouge, qui portaient secours, n'ont pas été épargnés. « Le président, le vice-président, quelques membres du comité ont été tués

par ces groupes armés, alors qu'ils tenaient une réunion d'urgence au sein de l'hôpital. En ce moment, les corps sont en état de pétrification », a-t-il ajouté, avant de dire que la ville est sous-contrôle des groupes armés malgré la présence de la Minusca. La Croix-Rouge centrafricaine contactée à Bangui n'a pas encore confirmé cette information. Des réactions officielles ne sont pas encore enregistrées sur cette attaque. Le sud de la République centrafricaine longtemps épargné de la crise amorcée en décembre 2012 est devenu un foyer de tensions avec un pic de violences, malgré l'appel de Jean Pierre Lacroix à une solution pacifiée.

J.M.L.

Le curé de la paroisse de Bria appelle au redéploiement des Faca

Les activités restent fragilisées à Bria et ses environs après les affrontements armés entre le FPRC et l'UPC ainsi que la faction Anti-Balaka coalisée avec le FPRC. Une situation confuse qui pousse le prêtre à appeler une intervention des forces de défense et de sécurité pour pacifier la zone.

L'appel du curé de la paroisse Saint-Louis de Bria, Gildas Davy Gbéné, de redéployer les forces de défense et de sécurité, intervient après celui de Jean Pierre Lacroix à employer les Faca aux côtés des forces de la Minusca. Ces combats intragroupes armés ont fait des vic-

times et plusieurs déplacés sur les sites. Gildas Davy Gbéné critique le climat de sécurité inquiétante de la ville et ses périphéries : « Après de nombreux combats, en tout cas, c'est le statu quo pour le moment. Des témoignages qui nous parviennent, nous informent des cas d'incendie, d'attaques des villages, des chantiers miniers et la tuerie ainsi que la paralysie des services administratifs ».

Selon le ministre de culte, le déploiement des Faca est souhaitable pour aider la Minusca à pacifier les zones. « Il est très urgent à Bambari afin qu'il y ait une action

humanitaire dans la ville. Car, des milliers de personnes ont besoin d'une assistance urgente en ce moment puisque la ville de Bria est entourée de plusieurs chantiers miniers, et des cas de conflits, braquages et autres sont monnaie courante », a-t-il décrit. Bria, zone diamantifère n'est pas encore dans la zone verte du processus de Kimberley à cause des violences et des présences des groupes armés. Les experts de l'ONU dans leur rapport ont révélé le fait que la pierre précieuse reste la source de financement des groupes armés en Centrafrique.

RJDH

Le HCR a un nouveau représentant

Buti Kale, est le nouveau représentant du HCR arrivé à Bangui, en remplacement de Kouassi Lazare Etien. Dans sa déclaration, il vient travailler avec le gouvernement pour qu'ensemble trouver une solution aux problèmes des réfugiés et déplacés.

Buti Kale prend fonction dans un contexte où le pays accueille plus de 8.700 réfugiés et demandeurs d'asile et en son sein plus de 534.000 déplacés internes, alors que les violences se poursuivent dans plusieurs villes du pays, rendant ainsi difficile le travail des acteurs humanitaires et l'augmentation des besoins charitables.



Buti Kale, le nouveau représentant du HCR (DR)

M. Kale arrive des Etats-Unis où il a passé plus de sept ans en tant que représentant régional adjoint à Washington, conseiller principal chargé des politiques au bureau du HCR à New York, et conseiller principal chargé des programmes et de la communication au sein du bureau d'appui à la consolidation de la paix des Nations unies près le secrétaire général de l'ONU. Avant d'être affecté en Centrafrique, Buti Kale a travaillé dans plusieurs pays d'Afrique francophone. Doté d'une expérience riche de 24 ans en tant que haut fonctionnaire du HCR, Buti Kale a servi en Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo,

Tanzanie et au Burundi. Cette expérience lui a permis, entre autres, d'acquiescer une parfaite maîtrise des questions variées et complexes de protection et d'assistance aux réfugiés, déplacés internes et autres catégories de personnes relevant du mandat du HCR.

Le nouveau représentant a confié qu'il va travailler pour soulager les réfugiés et déplacés. « Je suis venu en Centrafrique pour travailler main dans la main avec les autorités centrafricaines, les agences «sœurs» des Nations unies, les ONG ainsi que d'autres acteurs afin de rechercher ensemble, des réponses appropriées aux problèmes des réfugiés et déplacés internes en Centrafrique », a-t-il déclaré dans un communiqué.

Agé de 56 ans, ce haut fonctionnaire onusien est titulaire d'un Doctorat en Droit International Public, se spécialisant en résolution des conflits. Son arrivée en Centrafrique coïncide avec la faible mobilisation des ressources pour financer le plan d'urgence humanitaire dans un contexte d'une montée de violences dans certaines Préfectures, notamment le Mbomou, le Haut Mbomou, la Basse-Kotto, l'Ouham Pende et la Nana Gribizi.

RJDH

VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

La Minusma déterminée à poursuivre son enquête

La Mission des Nations unies au Mali (Minusma) a déployé, conformément à son mandat, des équipes de la division des droits de l'Homme et de la protection, afin d'enquêter et de documenter les éventuels abus et violations graves, notamment à Anéfis, où l'existence de charniers a été rapportée.

La Minusma reste déterminée à poursuivre son enquête sur les allégations d'abus et de violations graves des droits de l'Homme par deux groupes armés signataires de l'accord de paix, la plateforme et la coordination des mouvements de l'Azawad, dans la région de Kidal, au nord du pays. « Sur les 67 allégations, 34 ont pu être corroborées et confirmées, parmi lesquelles figurent notamment des disparitions forcées d'individus, y compris celles de mineurs, des cas d'enlèvement et de mauvais traitements, ainsi que des cas de destructions, d'incendie et de vols », a précisé la Minusma dans un communiqué de presse.

S'agissant d'Anéfis, les équipes ont pu constater sur place l'existence de tombes individuelles et de fosses communes, mais ne sont pas en mesure d'établir à ce stade ni le nombre de personnes enterrées, ni les circonstances de leur décès. « Les abus et les violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire perpétrés à l'encontre des civils ou des combattants désarmés, exposent leurs présumés auteurs et/ou complices à engager leur responsabilité individuelle ou de commandement devant les juridictions compétentes », souligne le communiqué.

La Mission s'est aussi dit « extrêmement préoccupée de la possible présence de mineurs parmi les rangs des mouvements signataires, ce qui constitue de graves violations des droits de l'enfant en période de conflit armé ». Elle a exhorté les mouvements signataires à une cessation immédiate des hostilités afin de renouer un dialogue apaisé et constructif, indispensable à la poursuite de la mise en œuvre de l'accord de paix.

Josiane Mambou Loukoula

TERRORISME

31 pêcheurs tués par Boko Haram

Au moins 31 pêcheurs ont été tués par le groupe djihadiste Boko Haram, sur les rives nigérianes du lac Tchad. L'alerte a été donnée par un pêcheur de Baga.

Les djihadistes de « Boko Haram » ont attaqué les îles de Duguri et Dabar Wanzam et ont tué 31 personnes. 14 ont été tués à Duguri et 17 à Dabar Wanzam », a rapporté Babakura Kolo, membre des milices civiles. L'attaque perpétrée ce weekend a été confirmée par Musa Ari, autre milicien qui opère dans la région.

Des combattants armés ont envahi samedi les îles sur les eaux du lac Tchad, où ils ont massacré des pêcheurs qui y travaillaient. Venu de cette région dévastée par des années de conflit, et quasiment impossible d'accès et sans communication, Sallau Inuwa donne l'alerte. Selon lui, les djihadistes ont sauvé la vie d'un pêcheur, l'obligeant à transporter les corps de ses collègues jusqu'à Baga : une menace pour dissuader tout commerce et toute exploitation du lac par les populations civiles.

Depuis la levée des interdictions de pêcher, les pêcheurs,



Les pêcheurs des îles de Duguri et Dabar Wanzam (DR)

issus de la région de Baga, se rendent régulièrement sur le lac pendant plusieurs jours à bord d'embarcations en bois. Dans cette partie du pays, les villageois dépendent en grande partie de l'aide alimentaire pour leur survie. L'armée avait interdit tout commerce pendant deux ans, soupçonnant les pêcheurs d'utiliser ce commerce lucratif comme source de revenus pour le groupe.

Aucune source militaire ou of-

ficielle n'a souhaité commenter ces nouvelles attaques de grande envergure, qui s'intensifient dans la région ces derniers mois. Bien

que l'armée nigérienne ait repris le contrôle de Baga en février 2015, les alentours de la ville restent inaccessibles. Les combattants utilisent les îles qui parsèment le lac Tchad comme bases de repli. Le conflit de Boko Haram a fait plus de 20.000 morts et 2,6 millions de déplacés depuis 2009 et a détruit l'économie dans la région du lac Tchad, où l'immense majorité de la population souffre de sévère malnutrition.

Josiane Mambou Loukoula

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un rapport du gouvernement américain émet des inquiétudes

Cette étude préliminaire du gouvernement fédéral publiée mardi dans le New York Times fait état de l'augmentation rapide et de manière spectaculaire des températures moyennes aux Etats-Unis et ailleurs et note que les dernières décennies ont été les plus chaudes depuis 1.500 ans.

« Les Américains ressentent dès à présent les effets du changement climatique », souligne ce rapport rédigé par 13 agences. Ce document qui n'a pas été rendu public ni approuvé par l'administration du président Donald Trump contredit directement ses affirmations et celles des membres de son cabinet selon lesquelles la contribution humaine au changement climatique n'est pas avérée et la possibilité de prévoir ses effets est limitée.

Aux Etats-Unis, un rapport d'évaluation nationale sur le climat est dressé tous les quatre ans. Le projet de cette année a été signé par l'académie nationale des sciences. Selon le département d'Etat américain, même si Washington a confirmé la semaine dernière par écrit aux Nations unies son intention de se retirer de l'accord de Paris, le gouvernement a néanmoins affirmé qu'il continuerait à participer aux négociations internationales.

Durant la campagne électorale, Donald Trump avait annoncé qu'il allait retirer les Etats-Unis de l'accord de Paris. Et fidèle à cette promesse, il avait annoncé le 1er juin le retrait de cet accord visant à limiter le réchauffement climatique, signé en décembre 2015 par 195 pays dans la capitale française. Le patron de la Maison Blanche avait jugé ce texte néfaste pour l'économie américaine, sans exclure de réintégrer le processus après renégociation, voire de conclure un « nouvel accord qui protège » les Etats-Unis.

Rappelons que l'accord de Paris vise à limiter le réchauffement climatique planétaire à moins de 2°C par une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Nestor N'Gampoula


BUROTOP IRIS
Distributeur Exclusif au Congo

 **Transcend**
N°1 Mondial



StoreJet 25H3P/25H3B
1TB/2TB



SSD 370
128GB/256GB/512GB/1TB



JetFlash 340
8GB

Clé usb à partir de 2.900 Fcfa (8 Go)
Disque durs externes à partir de 49.500 Fcfa (500 Go)

4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville Tél: 055 777 888 - 066 69 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire Tél.: 044 53 53 53 - 056 056 056

ZONE CÉMAC

La forte baisse des réserves de change menace le FCFA, selon le FMI

Selon le FMI, la Cémac a perdu 6 milliards de dollars de réserves de change en 2016. Le chef de mission du Fonds monétaire international au Gabon, Alex Segura-Ubierno, a jeté un pavé dans la mare quant à une possible dévaluation du Franc CFA, lors de la conférence de presse donnée à l'issue de la semaine de travail qu'il a eue avec les autorités et la société civile.

«Il faut augmenter les recettes d'exportation pour sécuriser les réserves», a-t-il fait savoir selon des propos rapportés par le quotidien pro-gouvernemental "L'Union". «Car, il faut endiguer et régler définitivement l'érosion des réserves de change des pays de l'espace communautaire, qui souffrent tous ou presque, de la crise pétrolière qui secoue les Etats producteurs, si on veut éviter une dévaluation de la monnaie».

Aussi, relève-t-il, les fonds affectés aux pays de la Cémac dans le cadre des programmes négociés avec le FMI doivent-ils «partiellement et impérativement servir à la reconstitution des avoirs extérieurs nets» dont l'érosion manifeste aurait pu «déboucher sur un ajustement monétaire aux conséquences négatives».

«En 2016, les pays de la Cémac perdaient près de 500 millions de dollars de réserves de change par mois», a déclaré Mr Segura. Une information conforme à celle fournie par la Banque Centrale qui, dans son rapport annuel 2016, a indiqué une baisse des réserves de l'ordre de 5,7 milliards \$ en comparaison au niveau de 2015. Mais le rythme de dégradation de ces réserves a reculé, toujours selon le FMI. Pour les premiers mois de 2017, ces pertes ne représentent plus que 100 millions de dollars par mois.

Avec Ecofin

IN MEMORIAM

11 août 2001-11 août 2017, il y a exactement 16 ans que Dieu arracha à lui, notre maman, Issongo Akondzo Marie Josée «Maman Mapassa». En cette date commémorative, ses enfants Christian Amboulou, Ghislain Amboulou Itoua et Alain Bergeas Amboulou demandent à tous ceux qui l'ont connue d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire. Très chère maman, nous ne t'oublierons jamais. Que ton âme repose en paix!



UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

www.lesdepechesdebrazzaville.fr

AFRIQUE/ASSURANCES

La CIMA inaugure son nouveau siège à Libreville

Après plus d'une décennie d'itinérance à travers la capitale gabonaise, la Conférence interafricaine des marchés d'assurances (CIMA) a désormais son propre siège. La cérémonie marquant le début de cette nouvelle ère a été actée le 7 août 2017 par le Premier ministre gabonais, Emmanuel Issoze Ngondet, en présence du président du Conseil des ministres de la CIMA, le Togolais Sani Yaya.



Le siège de la Cima (DR)

D'un coût estimé à 6 500 000 000 de FCFA, la construction de ce nouveau siège a été rendue possible grâce à un emprunt contracté auprès des sociétés d'assureurs et de réassureurs implantées dans les 14 Etats de la zone CIMA. Ce nouvel édifice bâti en plein centre administratif de la capitale gabonaise occupe une superficie totale de 2 482 m². Il mesure une trentaine de mètres de haut et

comprend un rez-de-chaussée et sept niveaux avec un sous-sol de 900 m².

Prenant la parole au cours de cette cérémonie, le secrétaire général de la CIMA, le Camerounais Nchare Isofa a indiqué que «les premiers honneurs sont à l'Etat gabonais, sans lequel ce projet de siège n'aurait jamais vu le jour». Et de poursuivre : «à travers cette réalisation communautaire, les

Etats de la CIMA réaffirment leur engagement à poursuivre le challenge qu'ils se sont donné au moment de la création de cet organisme le 10 juillet 1992, à Yaoundé au Cameroun».

À son tour, le président du Conseil des ministres de la CIMA, Sani Yaya a également exprimé sa satisfaction et reconnu l'implication des autorités gabonaises quant à l'heureux aboutissement de ce projet. «Cet immeuble représente un puissant outil de travail et, surtout d'intégration régionale. Il témoigne enfin de l'engagement sans faille des autorités gabonaises, pour le bon fonctionnement de la CIMA», a-t-il déclaré.

En mettant un terme à cette cérémonie, le Premier ministre Emmanuel Issoze Ngondet a souhaité que ce nouvel outil puisse permettre à la CIMA de booster son fonctionnement et son rendement. «Disposant désormais d'un cadre de travail idéal et des plus agréables, je reste persuadé que cette nouvelle infrastructure va davantage galvaniser le personnel et pousser le secrétariat général vers plus d'efficacité.», a-t-il conclu.

Avec l'agence Ecofin

LES MEILLEURES FORMATIONS

Réseau et Système

2

Gérez les serveurs virtuels en entreprise

1

Gestion Internet en entreprise

100% pratique

3

Devenez Expert en maintenance informatique et réseau

6

Antivirus Réseau Symantec Protection SRV & PC

4

Système Multiwan - Gérez plusieurs fournisseurs Internet - Basculement automatique Répartition de la charge - Connexion permanente

5

Administrez un réseau d'entreprise sous Linux ou Windows (Switch/Vlan/Router/Wifi/DHCP/DNS/WPAD)

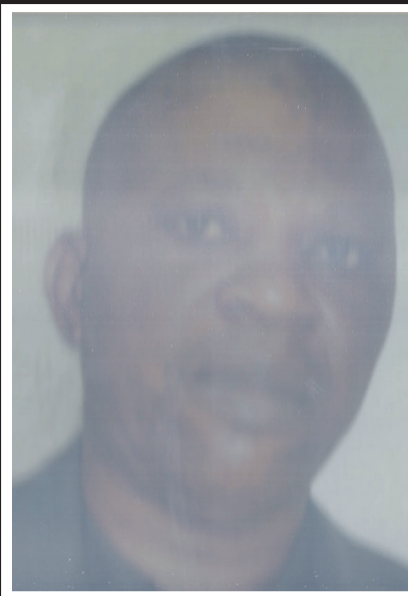
06 621 45 25 / 05 345 78 62

KD Computer

849, rue Voula Plateau des 15 ans (vers la pharmacie Jagger)
Brazzaville - Congo / E-mail : kdcomputer2011@gmail.com

**IN MEMORIAM**

5 août 2008 – 5 août 2017
 La marche irréversible du temps ne saurait effacer ni la douleur ni le souvenir d'un être cher et aimé.
 Voici neuf (9) ans jour pour jour que le seigneur a rappelé à lui notre Papa, Frère et Epoux Jean Merlyns Yanga.
 En cette date de triste anniversaire Dieu tout puissant dans sa miséricorde lui accorde le repos éternel. Papa tu es toujours parmi nous en âme et en esprit. A cet effet, des messes ont été dites en la Cathédrale Sacré Cœur et Anne Marie Javoueh le 5, 7, 8 et le 9 août 2017 à 6h30m.

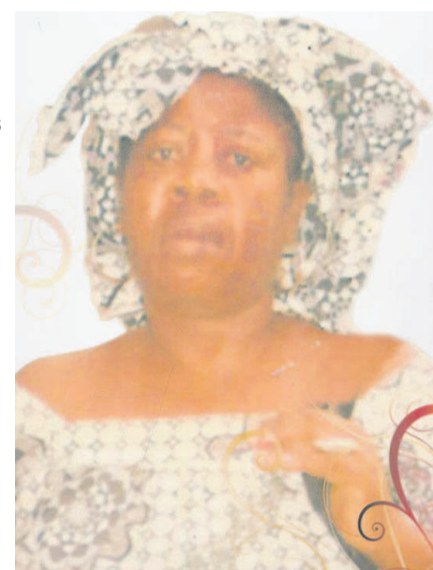
**NÉCROLOGIE**

Les familles Ansi-Oba, Vintsié, Ondon, Etou et les enfants Mbongo ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur neveu, fils et frère Vianey Mbongo, survenu le 2 août 2017 à l'hôpital militaire Pierre-Mobengo, des suites d'une maladie.
 La veillée mortuaire se tient à son domicile sis n°57 rue Kintélé à Ouenzé (Av. Reine Ngalifourou).

**REMERCIEMENTS**

La veuve Mbys Catherine, les enfants et la famille adresse leurs profonds remerciements à la Présidence de la République, au Gouvernement, aux autres Institutions de la République ainsi qu'aux amis et connaissances pour leur soutien multiforme suite au décès du regretté Joseph Mbys Assolant, conseiller spécial du Chef de l'Etat.

Didier Clotaire Boutsindi, président de l'Association pour la reconstruction et le développement social du Pool annonce aux amis et connaissances que le programme des obsèques de sa sœur ainée Lilly Eliane Boutsindi se déroulera comme suit :
 Date : Samedi, 12 août 2017
 9h00 : levée de corps à la morgue de l'hôpital de Makélékélé ;
 10h00 : recueillement au domicile familial, sis 73 rue Lékana (Rond-point Mougali)
 12h00 : Messe de requiem à la Paroisse Saint-Esprit de Mougali ;
 13h30 : départ pour le cimetière Samba Alphonse, puis inhumation ;
 16h : Retour à Brazzaville ;
 17h : Fin de la cérémonie.



C A C O G E S

Cabinet d'Audit et de Conseil en Gestion

SEMINAIRES DE FORMATION

Le Cabinet CACOGES organise à Brazzaville en République du Congo du 07 Août au 7 Septembre 2017, un séminaire de formation portant sur les Contrats de partage de production (CPP) et le Nouvel Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière (AUDCIF).

Résumé

Le séminaire aborde les changements majeurs opérés dans le nouvel acte uniforme OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière. Ces changements qui épousent les fondements de la comptabilité anglo-saxonne entérinent la mutation de la comptabilité générale vers la comptabilité financière. Les travaux du séminaire illustreront donc les différences de traitements comptables qu'impose le nouveau référentiel, avec des exemples, applications et cas pratiques. La conversion du reporting OHADA vers les IFRS (normes internationales) et les travaux essentiels liés à la consolidation et la combinaison des comptes seront également couverts. Le nouveau référentiel entre en vigueur le 1er janvier 2018 pour les comptes personnels et sociaux des entités, et le 1er janvier 2019 pour les comptes consolidés, les comptes combinés et pour les entreprises tenues de présenter leurs états financiers aux normes

IFRS (entreprises cotées et entités procédant à un appel public à l'épargne).

Les différents modules au programme sont :

- Module 01 : Cadre conceptuel de l'amont pétrolier
- Module 02 : Fondamentaux du Contrat de partage de production
- Module 03 : Mécanismes de la répartition de la production
- Module 04 : Fondamentaux de la fiscalité pétrolière
- Module 05 : Fondamentaux de la consolidation
- Module 06 : Elimination des titres
- Module 07 : Les impôts différés
- Module 08 : L'approche par composant (SYSCOHADA révisé)
- Module 09 : La dépréciation des immobilisations (IAS 38)
- Module 10 : Les contrats plu exercices (SYSCOHADA révisé)
- Module 11 : La réévaluation des bilans
- Module 12 : Le crédit-bail
- Module 13 : Les états financiers (SYSCOHADA révisé)
- Module 14 : Les changements sur les traitements comptables (SYSCOHADA révisé)
- Module 15 : Le cadre conceptuel (SYSCOHADA révisé)

Pour plus de renseignements, informations et/ou inscription, contacter :

BRAZZAVILLE

Immeuble 7 Eucalyptus, 2^e Etage, Entrée 201
 Av. de la liberté,
 Résidence, Les Flamboyants - En face de l'hôpital militaire
 Tél. : 06 989 06 06
 République du Congo

PAR MAIL ET TÉLÉPHONE

serge.akamandeli@cacoges.cg
 (06 510 64 91)
 cacoges@gmail.com
 raydine.magnongui@cacoges.cg
 r.magnongui@gmail.com (06 989 06 06)

FOOTBALL,

Le week-end des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en France

Ligue 1, 1re division

Durel Avounou était titulaire, samedi, lors de la défaite de Caen à Montpellier (0-1). Pour sa première titularisation, l'international congolais était placé devant la défense, alors qu'il a davantage été utilisé comme milieu gauche dans un système à trois récupérateurs lors des matchs de préparation. Avant d'être remplacé à la 70e, Avounou a touché 39 ballons (12 gagnés et 14 perdus) pour 1 tir cadré. Mérite d'être revu, mais moins esseulé.

Brice Samba est resté sur le banc normand, comme Bryan Passi dans les rangs de la Paillade. De retour de blessure, Morgan Poaty n'était pas dans groupe de Montpellier.

Dijon prend le bouillon à Marseille (0-3). Arnold Bouka Moutout était remplaçant, sans entrer en jeu, alors qu'Eden Massouema et Dylan Bahamboula n'étaient pas convoqués. Pas plus que le jeune gardien phocéén, Christian Madédé.

Sans Randi Goteni, non retenu, Troyes partage les points avec Rennes (1-1). Titulaire, Faitout Maouassa est sorti sur blessure à la 50e. Alan Dzabana n'était pas dans le groupe de Lyon, net vainqueur de Strasbourg (4-0).

En instance de départ, Dylan Saint-Louis n'était pas dans le groupe de Saint-Etienne, tombeur de Nice (1-0). Aligné en amical avec la réserve, le futur ex-Vert a marqué l'unique but du match face à Clermont.

Jules Iloki était titulaire, dimanche après-midi, lors de la défaite de Nantes à Lille (0-3). Aligné au poste d'excentré gauche, Iloki a touché peu de ballons (16, 5 gagnés, 5 perdus, aucun centre ou tir) avant d'être remplacé à la 63e.

Camille Delourme

PROMOTION DE LA FEMME

La miss indépendance 2016 va développer un projet de bananeraies

La ministre de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, Inès Nefer Bertille Ingani, a remis le 08 août à Brazzaville, au terme d'une audience, un espace terrien de deux hectares à Emmanuelle Goma, miss indépendance 2016.

Les deux hectares vont permettre à la miss indépendance de réaliser des projets agraires. Dans un premier temps, elle se préoccupera à développer la culture de bananeraies.

« J'entre en possession de mes terrains. Maintenant, je détiens mes documents qui sont contresignés. Sur ces terres, je vais planter des bananiers et par la suite j'envisagerai d'autres cultures », a déclaré Emmanuelle Goma.

L'offre de la ministre de la Promotion de la femme cadre avec la promesse de la miss qui, avait déclaré dès son sacre en 2016 :

« ...J'aimerais aider mes jeunes frères qui font le métier d'agriculture avec cœur, honneur, fierté et les encourager dans ce domaine ».



Présentation du document donnant accès aux terres agricoles (Adiac)

La miss indépendance 2016, Emmanuelle Goma, a été élue lors de la deuxième édition de l'élection miss indépendance. Âgée de 20 ans, le jour de son élection, elle mesurait 1,70 m pour 60 kg et, était élève en classe de terminale A, à l'école Notre Dame de Rosaire.

A l'orée de la prochaine élection miss indépendance, occasion au cours de laquelle sa couronne sera remise en jeu pour sa remplaçante, Emmanuelle Goma en-

courage les filles candidates.

« Les filles doivent s'y intéresser. Elles devraient participer en masse, au regard de nombreux avantages », a conclu Emmanuelle Goma.

L'agriculteur peut disposer souvent de sa propre exploitation. Pour professionnaliser ce secteur, l'agriculteur peut, en fonction de la taille de ses terres, employer des ouvriers de façon permanente ou saisonnière.

Fortuné Ibara



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

Un Espace de Vente

Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)

Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.



Un Espace culturel Pour vos Manifestations :

Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

INTERNET

Nouvelle restriction d'accès aux réseaux sociaux

Tout en dénonçant cette pratique jugée peu démocratique, l'Association des médias en ligne de la RDC (MILRDC) pense qu'il s'agit là d'une entrave au travail journalistique dans son ensemble et une privation de droits d'accès à l'information.

Les observateurs avertis savaient que la vague Bundu-Dia Maya-la, qui avait déferlé le 7 août sur Kinshasa et une partie du Kongo central causant au passage de nombreuses victimes - une douzaine selon la police -, n'allait pas être sans conséquence sur le plan sécuritaire. Au nombre des dispositions prises pour prévenir ces genres de dérapages avec, à la clé, la désinformation qui l'entoure du fait de l'utilisation abusive des réseaux sociaux, l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications du Congo (ARPTC) vient, par le biais de son président, d'en restreindre l'accès. C'est en tout cas ce qui ressort de la correspondance qu'Oscar Manikunda vient d'adresser, au lendemain des manifestations de lundi, aux opérateurs de télécoms, fournisseurs d'accès Internet. Ces derniers sont instruits dorénavant, au nom du maintien de l'ordre public, « de limiter au strict minimum la transmission des images pour faire face



Un laptop connecté sur internet

à l'usage abusif des réseaux sociaux ».

Orange (un des principaux fournisseurs en RDC) autant que les autres opérateurs du secteur sont astreints à prendre, à cet effet, des « mesures techniques préventives » pour rencontrer la préoccupation exprimée par l'ARPT, à savoir limiter l'accès aux

réseaux sociaux ainsi que les partages des fichiers multimédias. La mesure a pris effet dès le mardi 8 août aux petites heures de la matinée. De nombreux internautes ont, en effet, constaté des perturbations dans la transmission des données via les réseaux sociaux. Facebook, Twitter, Whatsapp, Instagram, Viber, Google+,

Skype, Tagged, Badoo, Myspace, Youtube, Buzznet, Meetup, Snapfish, Imo et autres étaient inopérants pendant de longues heures. La situation pourrait perdurer jusqu'à ce que l'ARPTC décide de la levée de la mesure. Cette restriction n'est pas totale et toucherait essentiellement les réseaux sociaux, apprend-on.

Cependant, tous ceux qui avaient pris soin d'installer la veille sur leurs mobiles, peu avant la restriction effective, les VPN gratuits, ces réseaux virtuels privés qui permettent de contourner la censure, continuent de se connecter aux réseaux sociaux sans problème. Ce n'est pas la première fois que l'autorité de régulation recourt à ces genres de pratiques qui privent de nombreux concitoyens de leur droit à l'information. Du côté des utilisateurs, la grogne gagne de plus en plus les esprits face à ce qui passe pour une démarche antidémocratique.

Cette mesure, note-on, aura à coup sûr un coût sur la mobilisation des recettes publiques lorsqu'on sait que les télécommunications interviennent en ordre utile, après les mines, dans le budget national à des proportions significatives. Tout en réaffirmant son attachement au respect de la Constitution et des droits humains qui garantissent le droit à l'information, la MILRDC pense qu'il s'agit là d'une entrave au travail journalistique dans son ensemble et une privation de droits d'accès à l'information. Dossier à suivre.

Alain Diasso

MEURTRE D'EXPERTS DE L'ONU

La défense obtient d'aller sur les lieux du crime

En mars, deux jeunes experts onusiens - l'Américain Michael Sharp et la Suédo-chilienne Zaida Catalan -, qui enquêtaient sur les violences et sur des fosses communes au Kasai, ont été assassinés.

Toutes les parties impliquées dans le procès des assassins présumés des deux experts de l'ONU en République démocratique du Congo pourront se rendre sur les lieux du crime, a annoncé lundi le tribunal militaire de Kananga qui juge l'affaire. «Le tribunal fait droit à la requête de la défense pour une descente sur le lieu du meurtre», a déclaré le président du tribunal militaire de Kananga, au Kasai, dans le centre de la RDC. Cette visite aura lieu le 21 août, a-t-il ajouté, indiquant que les frais de ce déplacement seront à la charge des parties au procès.

Le ministère public a jugé «inopportune» cette décision, estimant que «le gros de l'affaire est déjà connu» au terme des enquêtes et des témoignages depuis le début du procès le 5 juin dernier. En mars, deux jeunes experts onusiens - l'Américain Michael Sharp et la Suédo-chilienne Zaida Catalan -, qui enquêtaient sur les violences et sur des fosses communes au Kasai, ont été assassinés. La jeune femme a été décapitée. Le double meurtre était un «guet-

apens prémédité», a estimé un groupe d'experts de l'ONU à New York dans un rapport. Ce même rapport n'a pas exclu l'implication des membres de la sécurité d'État dans le crime.

Le 20 juillet, un des accusés a été reconnu par un témoin et dans une vidéo pendant l'audience. Les violences qui impliquent miliciens, soldats et policiers au Kasai ont causé depuis un an la mort de plus de 3.000 personnes, d'après des chiffres rassemblés par l'Église catholique, et environ 1,4 million de gens ont fui leurs foyers dans cette région, selon l'ONU.

Ces violences ont éclaté en septembre, un mois après la mort d'un chef traditionnel, Kamwina Nsapu, tué lors d'une opération militaire après s'être révolté contre le pouvoir de Kinshasa. Toutes les parties impliquées dans le procès des assassins présumés des deux experts de l'ONU en République démocratique du Congo pourront se rendre sur les lieux du crime, a annoncé lundi le tribunal militaire de Kananga qui juge l'affaire. «Le tribunal fait droit à la requête de la défense pour une descente sur le lieu du meurtre», a déclaré le président du tribunal militaire de Kananga, au Kasai, dans le centre de la RDC. Cette visite aura lieu le 21 août, a-t-il ajouté, indiquant que les frais de ce déplacement seront à la charge

des parties au procès. Le ministère public a jugé «inopportune» cette décision, estimant que «le gros de l'affaire est déjà connu» au terme des enquêtes et des témoignages depuis le début du procès le 5 juin dernier.

En mars, deux jeunes experts onusiens - l'Américain Michael Sharp et la Suédo-chilienne Zaida Catalan -, qui enquêtaient sur les violences et sur des fosses communes au Kasai, ont été assassinés. La jeune femme a été décapitée. Le double meurtre était un «guet-apens prémédité», a estimé un groupe d'experts de l'ONU à New York dans un rapport. Ce même rapport n'a pas exclu l'implication des membres de la sécurité d'État dans le crime. Le 20 juillet, un des accusés a été reconnu par un témoin et dans une vidéo pendant l'audience.

Les violences qui impliquent miliciens, soldats et policiers au Kasai ont causé depuis un an la mort de plus de 3.000 personnes, d'après des chiffres rassemblés par l'Église catholique, et environ 1,4 million de gens ont fui leurs foyers dans cette région, selon l'ONU. Ces violences ont éclaté en septembre, un mois après la mort d'un chef traditionnel, Kamwina Nsapu, tué lors d'une opération militaire après s'être révolté contre le pouvoir de Kinshasa.

AFP

DIVISION 1

La Fécofa n'a pas relégué le FC Renaissance du Congo

La Fédération congolaise de football association (Fécofa) a accordé une seconde chance au FC Renaissance du Congo, cassant la décision de relégation de la Ligue nationale de football (Linafoot) à l'encontre de ce club dont les supporters se sont illustrés par des troubles.

Le FC Renaissance du Congo disputera le championnat national de football. Le club orange a été maintenu à la Linafoot par la Fécofa sur la base d'un acte d'un engagement. Rappelons que le comité de gestion de la Linafoot avait pris la mesure d'exclure ce club né en 2014 de la scission d'avec le Daring Club Motema Pembe (DCMP). En fait, la Ligue l'a relégué en division inférieure à la suite des violences perpétrées par ses supporters en juin dernier lors du match retour du Play-Off de la 22e édition du championnat national de football.

Les supporters se sont distingués dans la barbarie et le vandalisme. Et c'était une récidive après déjà des avertissements lancés à l'endroit des dirigeants du club sur l'indiscipline et le manque de fair-play et de sportivité de supporters

du club orange. Et la Linafoot avait été bien plus qu'intransigeante, jusqu'à outrepasser ses prérogatives ; l'instance organisatrice du championnat national de football n'a pas, du tout, qualité de sanctionner un club jusqu'à la relégation, d'autant plus que cette sanction ne figure pas dans le barème des sanctions de la Fédération congolaise de football.

Le club a écopé des forfaits pour ses trois dernières rencontres du Play-Off de la Division 1. Et naturellement, le FC Renaissance du Congo, tuteuré par l'évêque pasteur Pascal Mukuna et l'ancien dirigeant du DCMP Antoine Musanganya, est allé en évocation à la Fécofa afin de récuser la mesure de relégation. L'instance faïtière du football national a favorablement répondu à la lettre de clémence introduite par le club renais, qui est maintenu à la Linafoot, mais sous condition de la signature d'un acte d'engagement dans lequel les dirigeants promettent que les supporters ne vont plus répéter le comportement malsain et violent qui a emmené l'organisateur du championnat national de football à prendre la décision de relégation.

Martin Enyimo

VILLE MORTE À KINSHASA

Les activités ont tourné au ralenti

La capitale de la RDC s'est réveillée timidement le matin du 8 août, journée décrétée morte par le Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement (aile Limete), pour exiger la publication du calendrier électoral et l'alternance au sommet de l'État.

Décidément, les Kinois ne sont pas au bout de leurs peines. Juste après les échauffourées du 7 août ayant mis aux prises les forces de l'ordre aux adeptes de Bundu Dia Mayala, les voilà contraints à l'immobilisme à la suite de la journée « ville morte » décrétée par l'opposition radicale. L'onde de choc provoquée par les images des victimes et des blessés ayant circulé la veille sur les réseaux sociaux - actuellement inopérants pour des raisons sécuritaires - a suffi pour dissuader de nombreux Kinois à ne pas s'aventurer le 8 août en dehors des périmètres de

leurs domiciles. La présence policière renforcée à plusieurs endroits stratégiques n'était pas non plus de nature à ôter la psychose dans le chef d'une population déjà traumatisée par les événements de la veille. Moralité : la ville de Kinshasa n'a pas connu mardi son effervescence habituelle. De quoi réjouir le Raspop/Limete dont l'appel à la ville morte pour exiger la publication du calendrier électoral ainsi que le départ de Joseph Kabila paraît avoir été suivi par une large frange de la population kinoise. Dans les points stratégiques de la ville, notamment les carrefours et les ronds-points, l'ambiance était timide aux premières heures. Les activités ont, en effet, tourné au ralenti à l'instar de la Place Victoire pourtant réputée bouillonnante et attractive. Les différentes avenues qui quadrillent ce grand carrefour étaient quasi désertes. La fluidité du trafic contras-

tait nettement avec l'intensité qui les a toujours caractérisées à pareille heure. Boutiques, magasins, bars, postes de télécommunications étaient aux abonnés absents, leurs propriétaires préférant observer d'abord l'évolution de la situation avant d'ouvrir leurs activités. Les banques et autres maisons de transfert d'argent étaient également inopérantes.

De Ngiri-Ngiri à Gambela en passant par Bayaka et Mariano, l'ambiance n'était pas de grand jour, tout comme au centre-ville, à Kintambo magasin, Lemba foire, Kingasani et ailleurs. Des bus Transco quasi vides tentaient de suppléer à la carence du transport occasionnée par le déficit des taxis et taxis-bus, absents sur plusieurs tronçons au grand désarroi des usagers. Quelques commerces et marchés ont toutefois ouvert à certains endroits, de même que certaines sta-

tions-service, quand bien même la vente avait difficile à suivre. Des tirs de sommation ont toutefois été entendus très fortement dans quelques quartiers bouillants de la capitale, notamment à Lemba et Matete où la police a dispersé quelques ultras de l'opposition qui tentaient d'ériger des barricades sur la route. Vendeuses de pain, mécaniciens, motocyclistes, cambistes, chargeurs, bref tous ces gagne-petits qui vivent au petit bonheur et pour qui chaque ville morte constitue un manque-à-gagner énorme, étaient fidèles à leurs postes. « *Je ne suis pas concerné par ces histoires des politiciens qui se servent de nous comme des marchepieds. J'ai une famille à nourrir et rester à la maison toute une journée, sans rien faire, est un suicide pour moi* », martèle un changeur de monnaie ayant pris ses quartiers à Bandal Kim-

bondo. Ils sont nombreux à penser comme lui. Dans une ville où chaque jour est un challenge de vie, le travail - quelle qu'en soit la nature -, constitue l'unique alternative pour se mettre à l'abri du besoin et tirer son épingle de jeu dans un contexte socioéconomique délétère exacerbé par l'hyperinflation.

À tout prendre, l'ultra opposition avait en partie gagné son pari de paralyser la ville en cette journée du 8 août, quand bien même que cela n'a duré que quelques bonnes heures - précisément en début de matinée - avant que la situation ne redevienne à la normale. Échec cuisant pour la majorité qui attribue cette situation du reste à relativiser, non au suivi d'un quelconque appel du Rassemblement, mais plutôt à la peur ressentie par la population après les troubles de la veille perpétrés par Bundu-Dia Mayala.

Alain Diasso

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO



LEADER DANS L'IMPRESSION PRESSE OFFSET AU CONGO



+242 06 951 0773

+242 05 629 1317



imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



SECTEUR MARITIME

L'ARSTM souffle ses 30 bougies

Créée en 1987, l'Académie régionale des sciences et techniques de la mer (ARSTM) d'Abidjan a fêté ses 30 ans. Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, ministre des Affaires foncières et du Domaine public, a représenté à cet anniversaire le président de la République, Denis Sassou N'Gusso, parrain des festivités du trentenaire de cette institution sous-régionale.

De nombreux membres du gouvernement des pays membres, leurs représentants, les personnalités du monde maritime et portuaire ont pris part aux différentes cérémonies festives. On peut citer le ministre d'État guinéen des Transports, président de l'ARST, le vice-Premier ministre de la RDC chargé des Transports et des Voies de communication, président de l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest (Omaoc), la ministre gabonaise des Transports et de la Logistique, le ministre des Transports de la Côte d'Ivoire....

En effet, les 30 ans de l'ARSTM ont permis à travers les différentes activités organisées, telles que les journées portes ouvertes et les échanges sur les



Une vue des quelques personnalités distinguées par l'ARSTM/ crédit photos DR

enjeux de l'économie bleue dans le Golfe, de faire le bilan du chemin parcouru et envisager les perspectives. Les différentes allocutions prononcées le 3 août, tour à tour, par Karim Coulibaly, directeur général de l'ARSTM, le président de l'Omaoc, le ministre ivoirien des Transports représentant le Premier ministre de la Côte d'Ivoire, ont salué la salutaire initiative sous régionale dont le président Denis Sassou N'Gusso est l'un des précurseurs. Son

implication dans la création et le développement de l'ARSTM a été reconnue par tous.

Dans son intervention, le ministre Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, après avoir fait un aperçu de l'environnement maritime et portuaire africain, a félicité la promotion sortante dite promotion Denis Sassou N'Gusso, dont le choix est un signe de la reconnaissance des actions entreprises par la République du Congo en faveur de la promotion et du développement de l'ARSTM.

« En choisissant Denis Sassou N'Gusso, vous avez choisi de partager l'excellence, les valeurs du travail bien fait, la rigueur, la persévérance, l'espoir, la détermination, la fidélité. Vous devez incarner ces valeurs au service de vos futurs employeurs dans vos différents pays respectifs », a-t-il dit. Et d'ajouter que l'avenir de l'Académie s'annonce prometteur. Il s'agit maintenant de trouver les stratégies idoines pour mieux contribuer à l'économie bleue prospère en Afrique. Le défilé des élèves

méritants, le baptême de la promotion sortante et le passage de la barre ont été les autres temps forts de ces festivités.

Pour leur contribution à l'auréole de l'Académie, l'enthousiasme et l'engagement mis pour son rayonnement, plusieurs personnalités du monde portuaire et maritime ont reçu des distinctions. C'est le cas des anciens directeurs généraux de l'Académie, certaines icônes maritimes africaines dont le ministre Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, en sa qualité d'ancien président du conseil d'administration et ancien président du comité des experts sur la régionalisation de l'ARSTM.

Il a été élevé au grade de mérite ivoirien. Pour sa bonne gouvernance à la tête de cette institution maritime sous-régionale, Karim Coulibaly a été distingué par Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou au nom du président de la République du Congo, grand maître des ordres nationaux. L'ARSTM est devenue 30 ans après un centre d'excellence et une actrice majeure au cœur des enjeux maritimes africains et mondiaux. Près de 8 000 cadres de plusieurs nationalités y ont déjà été formés.

Hervé Brice Mampouya

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés

ECONOMIE
POLITIQUE
REFLEXIONS
SPORT
SOCIÉTÉ
*
ART, CULTURE, MEDIA
INTERNATIONAL

* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gusso
Brazzaville - République du Congo
log@lesdepechesdebrazzaville.fr



MUSIQUE RELIGIEUSE

L'album «Ça set vit» sur le marché

La sortie de l'album du groupe musical Sanisina de Pointe-Noire a eu lieu, le 5 août, à l'espace Airtel city dans l'arrondissement 2 Mvou-Mvou au cours d'un concert qui a connu la participation de plusieurs invités et religieux.

Après plusieurs report, l'album «Ça se vit» est finalement sorti. « Le 5 août à partir de 5 heures du matin, les gens appelaient pour demander l'album qui était déjà sur le marché parce qu'on avait disposé des stratégies pour lancer la vente dès le 4 août. On avait prévu les coins de vente et, le 5 août, lorsque les gens demandaient, on les orientait seulement », a indiqué le directeur technique du groupe Les Sanisina, Roguel Princia Mathou.

La sortie du support audio de l'album a été marquée par un concert qui a été donné à l'espace Airtel City devant un grand public. Au cours de ce concert, le groupe musical a flashé les titres du nouvel opus pour donner à son public une idée du message. « Dans ce concert, on n'a pas présenté l'album comme il se doit. Nous avons juste flashé quelques titres pour donner un



peu l'idée de ce qui est sur le marché. Sinon, la plupart des titres chantés font partie du répertoire de notre premier album (Lissassi ya Suka), a renchéri le directeur technique.

En attendant la finalisation de la version audiovisuelle qui compte 14 titres chantés en plusieurs langues du Congo, le support audio de 12 titres apporte un message de vie au peuple de Dieu. « Jésus Christ qui est la parole n'est pas un slogan. Nous volons rappeler les chrétiens que Jésus Christ vit. Et lorsqu'il vit dans l'homme, il réalise tout

ce que l'homme veut, parce qu'au commencement était la parole, la parole était avec Dieu et la parole c'est Jésus Christ. C'est pourquoi Paul dit : Ce n'est plus moi qui vis mais c'est Christ qui vit en moi et lorsque Christ vit en toi, tout devient parfait, merveilleux. C'est ce message que nous rappelons au peuple de Dieu », a poursuivi Roguel Princia Mathou.

Parlant de la commercialisation de leur produit, le directeur technique a indiqué qu'une seule maison de distribution est permanente pour l'heure au quartier

Makayabu vers le petit marché du terrain dans l'arrondissement 4 Loandjili en attendant la signature d'accord avec d'autres maisons de distribution. « Le manager a pensé de ne pas disposer l'opus aux maisons de distribution pour faire d'abord signer des contrats fiables entre les deux parties pour leur permettre de vendre le produit et d'éviter le sabotage de notre œuvre », a-t-il dit. « Film sans trucage », « Na ngumameli yo » (Je te glorifie), « Nzambé na Mawa » (Dieu miséricordieux), « Libanga » (la pierre), « Baye me » (les miens) miens), « Yimbe Heobi » (beaucoup de gens pleurent) sont parmi les titres de l'album.

D'après le directeur technique, lancer les deux albums au même moment serait une difficulté pour le groupe qui apporte encore les dernières retouches des clips. Malgré plusieurs activités organisées le même jour dans la ville, Les Sanisina ont réussi leur concert. « Comme le Seigneur nous avait d'ailleurs prévenus dès le départ, nous avons eu une foule spéciale à nous. J'ai été ému de voir cette foule, parce que juste à côté il se passait une autre activité au stade mu-

nicipal. J'ai béni le Seigneur parce qu'il continue à réaliser ce qu'il promet », s'est réjoui Roguel Princia Mathou. Il sollicite un coproducteur pour finaliser l'œuvre audiovisuelle et l'aide des bienfaiteurs pour organiser une tournée jusqu'à Impfondo pour apporter ce message au peuple de Dieu. « Je voudrais dire qu'avec Dieu, tout est possible. Bien qu'on ait été victimes d'un braquage pendant le tournage de nos clips, nous sommes sortis vainqueurs par la grâce du Seigneur. On a continué à tourner les clips pour dire qu'il vit en nous, c'est le témoignage de cet album », a-t-il martelé.

Enfin, le président du groupe a lancé un appel à tous les chrétiens et même à ceux qui ne prient pas d'écouter cet album avec les oreilles spirituelles. « Ne cherchez pas d'abord à critiquer et à juger. Mais écoutez et réécoutez, vous allez comprendre le message de l'album et vous allez voir comment le Seigneur va agir en vous », a-t-il conclu. Les Sanisina est un groupe de Musique chrétienne issue de l'Église de réveil, la Vie Comblée.

Charlem Léa Legnoki

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE NZANGO

Bana-Fofo suspendue de toutes les compétitions de la ligue

Alors que se poursuit la phase retour du championnat départemental de nzango de Pointe-Noire au lycée technique Poaty Bernard, la Ligue départementale vient de sanctionner l'équipe Bana-Fofo de toutes ses compétitions pendant une durée de six mois à la suite des actes d'antivaleurs commis à la fin de la phase aller, notamment lors du match qui l'opposait à l'équipe des Femmes Déléguées le 9 juillet, a informé le président de cette ligue, Jean Camille Djimbi, au cours d'un entretien.

La phase retour du championnat de nzango de la ligue de Pointe-Noire se poursuit sans l'équipe de Bana-Fofo, suspendue pour avoir agressé ses adversaires lors du match qui l'opposait à l'équipe des Femmes Déléguées. « Pendant la phase allée, nous avons remarqué que le niveau du sport nzango a beaucoup évolué dans notre département, c'est le premier constat. Deuxièmement, il y a eu un engouement au niveau des équipes. La preuve, nous avons battu le record des équipes engagées soit 23 équipes contre 14 la saison dernière. Et le point malheureux, c'est l'incident que nous avons connu juste à la fin de la phase allée où l'équipe Bana-Fofo a agressé celle des Femmes Déléguées à la fin du match », a regretté le président de la ligue.

À cause des actes d'antivaleurs perpétrés par cette équipe et énumérés dans sa décision, n°009-17 dont outrages répétés aux arbitres, dirigeants des équipes adverses et dirigeants de la ligue, manque d'esprit de fair-play, coups et blessures volontaires et incitation à l'agression collective, insultes et menaces

pendant et après le match Bana Fofo/Balbain du 2 juillet, justifiant l'avertissement contenu dans l'avis d'homologation du 6 juillet, le bureau exécutif de la Ligue départementale dirigé par Jean Camille Djimbi a, à côté d'une amende de 200 000F CFA infligée à l'équipe, sanctionné celle-ci et certains de ses membres de 6 mois à 2 ans d'interdiction de participer aux activités de la ligue. « Nous avons laissé passer plusieurs actes de cette même équipe mais, c'en était trop. Nous étions obligés de prendre la décision qui s'imposait. L'équipe Bana Fofo est suspendue pendant six mois de toutes compétitions organisées par la ligue et de toutes sortes de manifestations sportives départementales de nzango. L'équipe est interdite de tout déplacement à l'intérieur comme à l'extérieur du département de Pointe-Noire. L'équipe a écopé une amende de 200 000F CFA sans laquelle la participation aux futures échéances sportives départementales s'avère impossible », stipule la décision. De même, Jeanry Mouanda, désigné coach principal sur la feuille de match de Bana-Fofo et



Vue d'un match de nzango au lycée Poaty Bernard

hauteur principal de l'agression collective est suspendu pendant 2 ans de toutes les activités organisées par la ligue avec interdiction d'assister à toutes sortes de manifestation de nzango. Les joueuses, Bamvi Ngali Marlyne, Badika Rosa Falone, Mavoungou Nadie Evelyne et Kongo Aude Bienvenue sont suspendues pendant 1 an de toutes les activités de la ligue. Cette même décision précise : « L'ensemble des 32 joueuses de l'équipe est interdit d'être muté, transféré ou prêté pendant 6 mois ». De leur côté, Mousoyi Chida et Gomez Loungou respectivement désignés coach assistant et masseur

sur la feuille de match de Bana-Fofo sont suspendus pendant trois mois de toutes les compétitions avec interdiction d'assister à toutes manifestations de la ligue. Cette décision indique aussi que ces sanctions sont affligées sous réserve des poursuites judiciaires par la victime de l'agression. Et l'inobservation de la présente décision entraîne des sanctions disciplinaires drastiques, allant jusqu'à la radiation définitive de l'équipe Bana Fofo de la ligue départementale. Revenant sur la poursuite du championnat, Jean Camille Djimbi a souligné que depuis la prise de cette décision, il règne au niveau des équipes

l'ordre et la discipline. « Les gens font maintenant très attention parce qu'ils pensaient que ces actes de Bana-Fofo devraient rester impunis comme d'habitude », a-t-il dit. Le président de la ligue a appelé les dirigeants des équipes à collaborer franchement avec la ligue pour le bon déroulement du championnat afin de contribuer au développement du leur discipline et que le meilleur gagne. Quelques résultats des matches du 5 juillet : Femmes Unies/AFL, 36-34 ; USP1/Nsaka la Blague, 5-0. Notons que l'équipe ASP est championne de la mi-saison.

Charlem Léa Legnoki

CHAMPIONNAT NATIONAL DE HANDBALL

Les demi-finalistes vont en découdre ce 9 août

Cara-Asel, Abo-Dgsp en dames et Inter club-Etoile du Congo, Petro-Caïman en hommes seront aux prises, ce 9 août au gymnase Henri-Elende, pour une qualification en finale de la 48ème édition de la compétition nationale des seniors.

Pour ces quatre équipes, la qualification en finale revêt un double enjeu : le titre national et la qualification en compétitions africaines de club pour représenter le Congo cette année. Les demi-finales seront donc âprement disputées entre ces équipes qui entretiennent une certaine rivalité.

S'agissant des dames, lors des trois premiers tours de la compétition, l'équipe d'Abo-Sport a fait un parcours sans faute en remportant tous ses matchs, affichant ainsi son ambition de terminer sur la première marche du podium. Contrairement à son adversaire DGSP qui a perdu un match sur les trois disputés. L'expérience d'Abo-Sport peut lui permettre de faire la différence mais les dames de la DGSP ne se présenteront pas en victimes résignées. L'autre demi-finale, Cara-Asel ne sera pas une ballade de santé pour l'une et l'autre équipe. Jusque-là Cara n'a pas enregistré de défaites. L'équipe est allée de victoire en victoire alors qu'Asel, championne en titre, a perdu le derby face à Abo-Sport. En hommes, Caïman champion en titre, qui s'est imposé face à tous ses adversaires, sera face à Petro auteur de deux victoires et d'un nul. Puis, Etoile du Congo (deux victoires et un nul, en trois matchs) croisera sur son chemin les militaires de l'Inter club (deux victoires et une défaite, en trois matchs).

Rominique Nerplat Makaya



Une rencontre du championnat./Crédit photo Adiac

SMIB 2017

Près de 1000 athlètes sont attendus



Les membres du comité d'organisation du SMIB en conférence de presse./Crédit photo Adiac « A ce jour, nous sommes à 741 athlètes inscrits. Nous allons atteindre un nombre à 4 chiffres avant le coup d'envoi de la compétition », a indiqué le président de la Fédération congolaise d'Athlétisme, Jean Baptiste Ossé, membre du comité d'organisation du Semi-marathon international de Brazzaville (SMIB) qui aura lieu le 14 août. Les coureurs viendront de plusieurs pays, dont le Kenya, Gabon, Cameroun, Rwanda, la RDC etc. Pour le Congo, pays hôte, en dehors des compétiteurs de Brazzaville et Pointe-Noire, ceux de l'intérieur du pays seront également au rendez-vous. Ils seront au nombre de 120. Le boulevard Alfred-Raoul sera le point de départ du parcours (21km100) de ce semi-marathon.

Après la ronde sur toute l'étendue du territoire national, suivant le rythme des municipalisations accélérées, le semi-marathon international de Brazzaville revient donc dans la ville capitale. « Ce sera la 4ème édition que Brazzaville abrite en 14 ans d'existence », a précisé Pascal Itoua Oyona, vice-président du comité d'organisation de ladite compétition. Aussi, en treize éditions, une seule a été remportée par un Congolais (versions des nationales et internationales en 2015 à Ouesso), Eric Semba, qui bien avant la compétition avait été envoyé au Kenya pour une préparation conséquente a porté ces fruits. Le président de la Fédération congolaise d'athlétisme a profité de la conférence de presse, tenue le 8 août à Brazzaville sur la 14ème édition du SMIB, de lancer un cri de cœur pour que la formation des athlètes, par des stages à l'étranger, se poursuive.

R.N.M.

COUPE DU CONGO /DAMES

FCF La Source-AC Léopards, deux équipes expérimentées pour une place en finale

L'AC Colombe-Royal football féminin et le Football club La Source-AC Léopards : telles sont les affiches des demi-finales de la Coupe du Congo dames qui se disputeront ce mercredi au stade Alphonse-Massamba-Débat. L'enjeu : deux tickets pour la finale prévue pour le 13 août à Kintélé.

De toutes les deux affiches, la deuxième demi-finale sera la plus attendue. Les deux formations les plus titrées du football féminin avaient l'habitude de se croiser en finale. Et l'an dernier à Madingou l'Ac Léopards est revenu à la hauteur de son adversaire (5 trophées) en lui imposant une défaite de (2-0).

AC Léopards dames est la seule formation à remporter la coupe nationale pour la 5^e fois d'affilée



Les dames de l'AC Léopards affrontent la FCF La Source en demi-finale./Crédit photo Adiac

dont quatre devant le Fc La Source (2012, 2013, 2014 et 2016) et une fois contre l'Ac Colombe en 2015. Son adversaire, quant à lui, a aussi le même palmarès (2002, 2003, 2006, 2007 et 2009). L'une des deux formations se dirigera vers un sixième succès. La première demi-fi-

nale opposera l'Ac Colombe vainqueur de l'épreuve à trois reprises (2001, 2005 et 2009) face à l'inexpérimentée Royal football féminin. Ce qui est sûr, le 13 août, à Kintélé, la finale de la Coupe du Congo dames aura une nouvelle affiche.

James Golden Eloué

GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE

Le gouvernement veut voir clair dans la gestion du CHU de Brazzaville

Plus de 7 milliards FCFA pour près de 3 000 agents, la masse salariale globale du Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville reste à vérifier. La situation qui prévaut actuellement au Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville où les agents sont en grève depuis plus d'une semaine a attiré l'attention du président de la République, Denis Sassou N'Guesso. Réuni, en effet, en Conseil des ministres le 7 août, le gouvernement a été informé du paiement des salaires dus aux agents au titre des mois de mai et juin 2017 et le traitement en cours, par les services compétents, de celui de juillet. Tirant les leçons du désordre souvent orchestré dans certaines administrations publiques, le chef de l'Etat a instruit le gouvernement de procéder dans les meilleurs délais à un recensement des agents concernés afin de permettre la maîtrise des effectifs. En effet, la masse salariale de cet établissement sa-

nitaire jouissant d'une autonomie financière s'établit à plus de 7 milliards FCFA par trimestre pour près de 3 000 travailleurs.

Ce qui donne matière à réflexion aux autorités qui voudraient se faire une idée du nombre exact des agents qui émargent au budget du CHU de Brazzaville. Outre la maîtrise des effectifs, le gouvernement devrait aussi s'imprégner des salaires, primes et indemnités perçus par les travailleurs de cette structure. Une chose est vraie, une bonne partie du budget du CHU est destinée aux charges des personnels, soit plus de 80%. Par exemple, sur un budget de près de 32 milliards FCFA en 2014, 57,52% provenaient des recettes propres du CHU et l'apport de l'Etat était estimé à 42,48%.

D'après une source proche de ce plus grand hôpital du Congo, les recettes journalières étaient chiffrées à cette période à près de 7 millions FCFA par jour.

Parfait Wilfried Douniama